

Le remboursement des cures thermales rhumatologiques.

R. FORESTIER, A. FRANCON

Synoviale oct 1999.

Le projet de déremboursement des cures thermales a fait l'objet de nombreuses déclarations dans la presse nationale par les responsables de la CNAM. Le point commun de celles-ci, qui justifiait la suppression de prise en charge était l'absence de preuve d'efficacité. Curieusement seuls les arguments des détracteurs de la cure thermique étaient développés dans les quotidiens nationaux. En contraste la presse locale développait les arguments des défenseurs politiques du thermalisme qui étaient de nature plutôt économique. En fait le problème se situe à un autre niveau : celui des preuves d'efficacité. Les auteurs détaillent les arguments et les contre arguments de la CNAM et des défenseurs du thermalisme rhumatologique. Le service médical rendu par les cures thermales est ensuite développé point par point à la lumière des publications les plus récentes sur le sujet.